

Gouvernement parce qu'après tout les ministres de l'Agriculture et du Commerce sont de ceux qui portaient à l'affaire un intérêt très vif lorsqu'on a pris à l'égard de la Commission du blé l'attitude que j'ai signalée.

Cependant, je m'empresse d'en finir avec cette question en faisant un autre renvoi. Malgré la pression indirecte exercée contre la Commission du blé en 1939, le ministre de l'Agriculture, le 16 février 1939, alors que la Chambre se trouvait saisie des crédits de son ministère, a annoncé un nouveau programme à l'égard du blé. Voici le point pertinent de ce nouveau programme qu'énonçait le Gouvernement:

Permièrement, le Gouvernement devrait éviter de se lancer dans le commerce du grain, et notre blé devrait être vendu selon le système du marché à terme.

Il est donc facile, dans les circonstances, d'estimer la valeur de l'argument avancé par ces honorables députés. On peut se demander, alors, pourquoi nous avons aujourd'hui une Commission du blé. C'est une question pertinente. Ce n'est pas grâce au parti libéral, mais en dépit de lui. C'est une conséquence de la vague de protestations qui a déferlé dans tout l'Ouest canadien. L'Union des cultivateurs du Canada, section de la Saskatchewan, les syndicats du blé de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta, toutes les organisations d'agriculteurs se sont unis pour s'élever contre les attaques dont faisait l'objet la Commission du blé. On a fait circuler une pétition dans ma province et je crois qu'elle portait environ 160,000 signatures.

A ce moment-là, le gouvernement libéral se souciait un peu plus de l'opinion publique. Il n'y avait que trois ans qu'il était au pouvoir. Maintenant, il y est depuis si longtemps qu'il n'éprouve que de l'indifférence pour l'opinion publique et se prépare à forcer les choses, sans tenir compte de ce qu'on en pense chez nous. Cela indique combien l'attitude du gouvernement a changé ces dernières années. Celui-ci était alors au moins assez soucieux de l'opinion publique pour se dire que si l'on ne pouvait la vaincre, il fallait s'y rallier. Les protestations libérales de dévouement qu'on entend aujourd'hui à l'égard de la Commission du blé ont tout l'air d'un mariage forcé, car rien, dans le passé, n'a jamais indiqué que l'intérêt du gouvernement pour la Commission était le véritable motif de la mesure dont il nous saisit à présent.

L'attitude des autres partis de l'opposition à l'égard de la résolution m'a beaucoup intéressé, monsieur le président, et surtout celle du parti progressiste conservateur. Malgré ses critiques à l'égard de la mesure il a annoncé par la bouche de son chef, qu'il

entend appuyer le Gouvernement. La même chose vaut pour le porte-parole du parti créditiste qui a indiqué l'approbation de son parti à l'égard de la mesure présentée par le ministre du Commerce. J'espérais qu'à la suite de cette discussion, il serait possible de persuader les autres groupes de l'opposition de se joindre à nous pour exposer le point de vue des cultivateurs de l'Ouest en ce qui concerne la résolution dont est saisie la Chambre.

M. le président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais j'ai le devoir de lui dire que son temps de parole est écoulé.

M. McIvor: Monsieur le président, il y a une chose qui me semble assez curieuse. Quand un cultivateur de l'Ouest a des difficultés d'argent et veut s'en procurer, il n'a pas besoin de s'adresser à une société de petits prêts où il devra payer 12, ou 24 p. 100 ou bien plus encore. Je me demande ce que penseraient les gens représentés par l'honorable député d'Assiniboia, les milliers de ceux qui ont dû emprunter à 12 p. 100 ou plus, s'ils pouvaient emprunter de l'État à 5 p. 100. J'aimerais voir ce que cela donnerait. Tous les cultivateurs de l'Ouest ne sont pas dans la gêne. J'en connais qui n'auront même pas à emprunter.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Quant aux propos de l'honorable député de Fort-William, je ne vois pas pourquoi...

M. Byrne: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. le président: Sauf erreur, l'honorable député invoque le Règlement.

M. Byrne: Je pose la question de privilège. L'opposition, l'opposition cécéliste surtout, se plaint de ce que les députés de notre côté ne prennent pas la parole. Je me demande s'il ne conviendrait pas que l'un d'eux cède sa place à un député de notre groupe.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur le président, vous savez aussi bien que moi qu'il ne s'agit ici ni du Règlement, ni de la question de privilège. Vous avez le droit de donner la parole à qui vous voulez, et c'est à vous de décider.

Quant à l'honorable député de Fort-William, il n'a pas peut-être entendu notre chef dire l'autre jour à la Chambre que le Gouvernement consentait volontiers à prêter de l'argent à 3 p. 100 aux étrangers mais qu'il demandait 5 p. 100 aux Canadiens.

Nous n'aimons pas cela. Si nous pouvons prêter des fonds à des sociétés américaines au taux de 3 p. 100, que du moins, lorsqu'il s'agit de prêter à des Canadiens, ce soit à 3 p. 100. Même si nous faisons abstraction de ce point, nous n'aimons pas la mesure.